



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale  
de la santé

# PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ 4

## VOLET OUTRE-MER

### SYNTHÈSE



# RÉPONDRE AUX ENJEUX NUTRITIONNELS DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

## ALIMENTATION ET ACTIVITÉ PHYSIQUE, DES DÉTERMINANTS MAJEURS DE LA SANTÉ EN OUTRE-MER

Les **inégalités sociales en nutrition** dans les territoires ultramarins sont plus fortes que dans l'Hexagone.

- Une **prévalence des maladies chroniques** (obésité, hypertension, diabète) supérieure à la moyenne nationale. Les personnes en surpoids ou obésité sont également plus nombreuses dans les départements et régions ;
- Les **femmes** sont davantage touchées que les hommes sur les 5 territoires ;
- Le taux de **précarité** est plus élevé que dans l'Hexagone ;
- Une surconsommation de **produits gras et sucrés** et une consommation de fruits, légumes et produits laitiers inférieure aux recommandations des autorités de santé ;
- L'importation d'une partie des produits se fait à un **coût élevé**, jusqu'à 50 % plus élevé qu'en métropole.

Ces constats sont à mettre en regard de la situation globale de la population ultramarine qui se caractérise par une forte exposition aux phénomènes de précarité avec un taux de pauvreté plus élevé que dans l'hexagone.

## LE VOLET OUTRE-MER DU PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ 2019-2023

Face à ces enjeux de santé, le volet outre-mer vise à mobiliser l'ensemble des acteurs autour **d'actions co-construites avec eux** afin de répondre aux **spécificités** de ces territoires et au besoin de la population.

Le **Programme national nutrition santé** (PNNS 4) a pour objectif général d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs de santé : la nutrition, au sens de l'alimentation et de l'activité physique en réduisant les inégalités sociales de santé. Le PNNS 4 s'applique à tous, en métropole comme en outre-mer. Néanmoins, afin de répondre aux spécificités des **territoires ultramarins**, il prévoit un volet outre-mer.

Dans l'objectif d'orienter les politiques publiques en matière d'alimentation et d'activité physique en direction des territoires ultramarins, la Direction générale de la santé a mandaté l'Institut de recherche pour le développement (IRD) afin de mener une **expertise collective sur l'alimentation et la nutrition en outre-mer**. Les restitutions présentées en 2020 ont dressé un constat des connaissances ainsi que des leviers permettant de cibler efficacement les actions de prévention.

## GUADELOUPE / GUYANE / LA RÉUNION MARTINIQUE / MAYOTTE : UNE FORTE IMPLICATION DES 5 TERRITOIRES

Le **volet outre-mer du PNNS 4**, co-piloté par la Direction générale de la santé et la Direction générale des outre-mer, a ainsi été co-construit sur la base de cette expertise dans le cadre d'un groupe de travail interministériel associant notamment les ARS et les préfetures d'outre-mer. Au niveau national, sous la Présidence du professeur Daniel Nizri, Président du Comité de suivi du PNNS, les territoires ont été appuyés par la gouvernance du PNNS 4 pour co-construire les actions du volet outre-mer du PNNS 4.

Au niveau local, chaque ARS assure la mise en œuvre des actions du volet outre-mer au travers d'un pilotage coordonné avec la préfecture et rassemblant l'ensemble des acteurs identifiés idoines (directions de l'Alimentation, de l'agriculture et de la forêt, délégations régionales académiques à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports, commissaires à la pauvreté, directions régionales de l'Économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, collectivités territoriales, rectorats, associations, service militaire adapté, ...).

Il s'appuie aussi sur les recommandations issues des évaluations pilotées par la DGOM, d'une part, des actions de prévention destinées aux enfants scolarisés et déployées dans le cadre du PNNS 3 et du plan obésité en direction des populations d'outre-mer (2020) et, d'autre part, des conditions de la mise en œuvre de la loi dite « Loi Lurel » visant à garantir la qualité de l'offre alimentaire en outre-mer (2021).

Pour accompagner la mise en œuvre du volet outre-mer, les 5 départements et régions d'outre-mer bénéficient d'un budget annuel de 1 million d'euros pour l'ensemble des territoires.

## LE VOLET OUTRE-MER DU PNNS

La co-construction locale et interministérielle engagée en 2021 a permis de faire émerger des mesures communes transversales aux territoires et d'autres plus spécifiques à chaque territoire.

### Des actions communes aux territoires :

- Favoriser l'accès durable des publics précaires à une alimentation favorable à la santé
- Améliorer l'environnement alimentaire et physique pour le rendre plus favorable à la santé
- Mieux communiquer et sensibiliser
- Poursuivre les études et la recherche pour améliorer les connaissances.

Ces actions tendent à répondre à **9 objectifs** que sont :

1. Définir des politiques de ciblage efficaces et adaptées à chaque région
2. Réduire les contraintes budgétaires et favoriser la consommation de fruits, légumes et produits laitiers
3. Favoriser une offre alimentaire de meilleure qualité
4. Améliorer les pratiques en restauration hors-foyer
5. Favoriser la pratique d'activité physique quotidienne
6. Améliorer la qualité et l'accessibilité spatiale et financière de l'aménagement urbain et des équipements sportifs
7. Adapter les messages de promotion à chaque région
8. Développer des interventions de proximité multi composantes, utilisant les approches fondées sur la littératie en santé et par les pairs
9. Adapter les recommandations nutritionnelles aux habitudes et consommations locales pour une alimentation plus favorable à la santé

### Des actions spécifiques phares par territoire

## QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS TRANSVERSALES

Ces actions ont pour objectifs de favoriser l'accès durable des publics précaires à une alimentation favorable à la santé, d'améliorer l'environnement alimentaire et physique pour le rendre plus favorable à la santé, et enfin de mieux communiquer et sensibiliser au plus proche des besoins du territoire.

Favoriser des améliorations qualitatives de l'offre locale de produits transformés

Favoriser l'accès de tous les enfants scolarisés à un repas équilibré et en améliorer la tarification sociale, avec un reste à charge dégressif voire nul pour les familles les plus défavorisées

Mettre en place une campagne d'information pour les professionnels de santé sur la prescription de l'activité physique adaptée

Favoriser la consommation d'eau à volonté en milieu scolaire, par une mise à disposition continue d'eau potable et fraîche

## QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX TERRITOIRES

### GAUDELOUPE

- Développer les épiceries sociales et promotrices de santé
- Animer et promouvoir les dispositifs des parcours de santé sportifs sécurisés

### MARTINIQUE

- Encourager les clubs sportifs à prévoir des activités physiques et nutritionnelles
- Créer un défi nutritionnel entre familles

### GUYANE

- Proposer un parcours santé-nutrition aux femmes enceintes en situation de précarité
- Favoriser l'accès à la restauration collective

### LA RÉUNION

- Renforcer la mise en œuvre d'actions d'éducation nutritionnelle à destination des enfants et des parents
- Poursuivre la structuration de l'offre de sport-santé

### MAYOTTE

- Soutenir les entreprises à la mise en place d'actions pour améliorer l'alimentation et la pratique de l'activité physique des leurs employés
- Mettre en place une campagne de promotion de l'allaitement maternel



**MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*